

Attijari Leasing

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-

Attijari leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 28/04/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **3 750 000 dinars** pour le porter de **21 250 000 dinars à 25 000 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **375 000 actions nouvelles gratuites** au nominal de **dix (10) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 21 250 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence de **trois (3) actions nouvelles pour dix-sept (17) actions anciennes**.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **21/07/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 375 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017** et seront **directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes ATTIJARI LEASING seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **21/07/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **21/07/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **21/07/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **21/07/2017**.